

Si vous ne pouvez pas voir ce message,  
vous pouvez le visualiser en ligne ici



[AGENDA](#)

[ANNUAIRE](#)

[REVUE DE PRESSE](#)

[FABRIQUE DE L'UIMM](#)

La newsletter de l'UIMM Côte-d'Or - 17/12/2020

## “ Découvrez l'Association AJIR ”

Les UIMM territoriales de la Région Bourgogne-Franche-Comté se sont associées pour créer l'association AJIR (**Association Jeunes Industrie Région**), un **organisme collecteur de la Taxe d'Apprentissage**. Objectifs :

- développer les **relations entre les jeunes et les entreprises industrielles**
- contribuer à **l'information, l'orientation professionnelle des jeunes** scolaires, lycéens, universitaires
- **favoriser l'accès à l'emploi des jeunes** au sein des entreprises industrielles
- accompagner les efforts et actions des branches professionnelles et des entreprises en faveur de **l'information, de la formation et de l'emploi des jeunes**



## “ Le GEIQ Industrie 21 fête ses 2 ans avec la signature d'un 50ème contrat ”



Lancé en décembre 2018, le GEIQ Industrie 21 a réussi à s'imposer comme un **acteur important de l'emploi auprès des entreprises industrielles locales**.

Avec **33 entreprises adhérentes au GEIQ**, ce sont de nombreux projets pour l'emploi qui ont pu aboutir. Fort de sa réussite auprès des entreprises du bassin dijonnais, le GEIQ Industrie 21 a également créé une antenne à Montbard fin décembre 2019.

Au total, **50 candidats ont pu suivre une formation en alternance dans les entreprises industrielles locales. Un bilan très positif pour fêter ses 2 ans !**

» Lire le communiqué de presse

## “ Webinaire du club industrie 4.0 ”

Le 10 décembre nous avons organisé notre dernier **club industrie 4.0 de l'année sous forme de webinaire** : 17 participants se sont connectés pour échanger sur **la digitalisation des processus métiers et le pilotage de sa performance industrielle**.

Communiquer, collaborer, piloter, maîtriser la digitalisation permet d'améliorer l'efficacité des processus opérationnels de l'entreprise. Restez connectés pour ne pas rater les prochains rendez-vous !



## “ Assouplissement en matière d'entretiens professionnels et validation des acquis de l'expérience (VAE) ”



L'ordonnance du 2 décembre 2020 prévoit en matière d'entretiens professionnels :

- D'une part la possibilité pour l'employeur de reporter, **jusqu'au 30 juin 2021, la réalisation des entretiens professionnels**
- Cette ordonnance prolonge, d'autre part, le **droit d'option** dont peut se prévaloir l'employeur pour justifier des mesures susceptibles de l'exonérer de l'abondement correctif du CPF de chaque salarié concerné.
- Enfin, l'ordonnance adapte, en cohérence les **dispositions relatives à la suspension du versement des abondements correctifs jusqu'au 30 juin 2021**.

» **Plus d'infos**

## “ Nos entreprises adhérentes présentes dans le TOP 150 industrie du Bien Public ”

Comme chaque année le journal Le Bien Public publie son **hors-série Entreprises et Performances**. Cette année, nous avons l'honneur de voir **60 de nos entreprises adhérentes présentes dans le TOP 150 industrie !**

Pour apparaître dans ce palmarès 2020, les entreprises doivent :

- avoir leur siège social situé en Côte-d'Or
- avoir publié leur bilan auprès des greffes des tribunaux de commerce du département
- avoir présenté leurs comptes 2019 ou à défaut 2018 en fonction de la date de clôture de leur bilan

**LE BIEN PUBLIC**

» [Consulter le palmarès](#)

Twitter



Suivez-nous !

LinkedIn



Facebook



**UIMM**

Côte d'Or

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

**UIMM 21**

Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex  
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01  
Contact:  
uimm21@maisondesentreprises.com  
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : [uimm21@maisondesentreprises.com](mailto:uimm21@maisondesentreprises.com)  
© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à [uimm21@maisondesentreprises.com](mailto:uimm21@maisondesentreprises.com)